



BAYON

Infos



Actus Municipales
Délibérations municipales
La rentrée associative
Les travaux du Collège

Education
Les N.A.P 2017-2018
La rentrée de la Providence

Culture et Festivités
L'été de Jeunesse & Territoire
Schützenfest à Straelen
Association Carpoduty
La saison musicale

Social
Le Secours Populaire
Les brioches de l'amitié
Citoyenneté
Marcel PASTEL

Actualités Sportives
Le barbecue du Tennis

L'Édito du Maire

Les 9 et 10 septembre 2017 et dans le cadre du jumelage de nos deux communes, nous avons été invités par le Maire de Straelen à participer à la cérémonie d'ouverture de la Schützenfest, fête traditionnelle des confréries de cette ville. Les échanges d'enfants ont lieu chaque année et se faisaient dans le cadre du jumelage, avec la participation de certaines communes proches de Bayon qui étaient, jusqu'au 31 décembre 2016, rattachées à la Communauté de Communes du Bayonnais.

La création du Jumelage est une initiative municipale qui a débuté en 1962 et s'est concrétisée en juillet 1963 par un premier échange. Elle est la suite logique d'une amitié entre personnes des deux pays. Le jumelage a été longtemps géré directement par la municipalité puis transféré en 1974, par obligation administrative, à une association « Comité de jumelage Bayon-Straelen ». Les statuts précisait que : « Le Maire de Bayon et un membre du conseil municipal ainsi que les maires du secteur de Bayon sont membres du conseil d'administration ». Le but premier de cette association était : « Intensifier les relations franco-allemandes, particulièrement des villes de Straelen et Bayon jumelées depuis 1962 ».

Dans les années soixante, l'Allemagne fusionnait ses communes et Straelen a accueilli sa dernière commune en 1969. Sa population est aujourd'hui de 30 000 habitants, Bayon c'est 1626 habitants...

Le Comité estime aujourd'hui être en état d'essoufflement provoqué à la fois par la difficulté de disponibilité de ses membres, par la perte de membres fondateurs, par un déséquilibre des moyens, de l'envie de faire ensemble compte tenu de la différence de taille. Les statuts associaient bien d'autres communes à cette relation, il m'a donc semblé en accord avec la présidente du Comité qu'il était important de revoir l'approche du jumelage en y associant la Communauté de Communes actuelle. Elle était représentée à cette Schützenfest par son 2^{ème} Vice-président.

Nous aurons ensuite à travailler avec le Comité de jumelage sur l'avenir des relations avec la ville de Straelen et pour cela un groupe de travail sera constitué dans les semaines à venir.

Dans l'idée de la construction européenne, il y a le rapprochement et l'amitié entre les peuples européens. C'est en principe une base solide qui doit se construire et se vivre sur le terrain, je suis convaincu que le jumelage est un grain du ciment qui permet de faire vivre cette amitié.

Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



Maire : Jacques BAUDOIN

jacques.baudoin@mairie-bayon.fr



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ

nicolas.andre@mairie-bayon.fr

Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Affaires scolaires
Action sociale



3^{ème} Adjointe : Huguette VILLEGIER

huguette.villegier@mairie-bayon.fr

Tourisme et développement économique
Étangs - Camping



4^{ème} Adjoint : Didier PERRIN

didier.perrin@mairie-bayon.fr

Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales

Conseillers Municipaux :

Chantal BAILLY - Marie-Claire BERVARD
Stéphane BERVARD - Lydia FRANCOIS
Brigitte HENRY - Andrée NOIROT
Alain RAVAILLER - Maria RICHARD
Daniel WELTZHEIMER



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND



Salle de réunion du Conseil Municipal

SÉANCE DU 6 JUIN 2017

11 conseillers présents sur 14

Absentes excusées : Mme Andrée NOIROT (procuration à Mme Huguette VILLEGGER), Maria RICHARD (procuration à Mme Martine BONNE).

Absente : Mme Chantal BAILLY.

DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT POUR LE STADE

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention, le Maire propose au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant (1 57 000 €) :

Dépenses :

Rénovation des vestiaires :	72 000 €
Rénovation terrain annexe :	60 000 €
Ouverture des terrains à la population :	25 000 €

Recettes :

Département (15 %) :	23 550 €
Fonds propres de la Commune :	133 450 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

13 conseillers présents sur 14

Absente excusée : Mme Maria RICHARD (procuration à Mme Martine BONNE).

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES



Vu la nécessité de désigner au sein du Conseil Municipal 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour voter aux élections sénatoriales le dimanche 24 septembre, après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Mme Martine BONNE, M. Didier PERRIN, Mme Chantal BAILLY, M. Jacques

BAUDOIN et Mme Huguette VILLEGGER ont été élus délégués titulaires ; M. Daniel WELTZHEIMER, Mme Andrée NOIROT et M. Alain RAVAILLER ont été élus délégués suppléants. Élection à l'unanimité.

(résultats des élections sénatoriales page suivante)

TRANSFERT DU SIEGE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS) PROVIDENCE

Vu la demande du SIS Providence, le Conseil Municipal accepte de transférer le siège du SIS Providence (précédemment établi à la Mairie de Bayon) à la Mairie de Haigneville. Délibération adoptée à l'unanimité.

INSTALLATIONS SPORTIVES - STADE MUNICIPAL ET CLOS DE MAIZERAI - PHASE 1

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : rénovation intérieure des vestiaires du stade, rénovation intégrale du petit terrain d'entraînement du stade avec système d'arrosage intégré, ouverture des terrains de basket et de hand-ball du stade à la population en grillageant les parties du stade non autorisées, création d'un city-stade au niveau du clos de Maizerai, pour un coût prévisionnel estimé à 210 833 € HT. Délibération adoptée à l'unanimité.



TRAVAUX - FUTURE MAIRIE

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : révision et réfection de toitures, transformation d'un local technique en salle d'honneur y compris isolation complète, aménagement du rez-de-chaussée en bureaux, remplacement d'une chaudière fioul en chaudière gaz, transformation toilette pour accès aux personnes à mobilité réduite, mise en conformité de l'installation électrique et des circuits informatiques, travaux de finitions peinture murs et sols, pour un coût prévisionnel estimé à 250 000 € HT. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de l'autoriser à signer le ou les marché(s). Délibération adoptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DES ÉTANGS

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : une barrière en bois sera implantée tout le long de l'entrée des étangs de façon à sauvegarder la portion d'herbe qui se trouve à proximité de l'eau ; il n'y aura pas de matérialisa-

tion d'emplacements pour garer les voitures ; il n'y aura pas de fossé séparant les graviers de l'herbe à l'entrée des étangs ; des arbres seront plantés pour apporter de la verdure et de l'ombre en été, pour un coût prévisionnel estimé à 30 000 € HT. Délibération adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Nicolas ANDRÉ propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes. Jeunes Sapeurs-Pompiers : 100 € ; Office des Sports (OSB) dans le cadre de la fête des sports : 300 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES N°4 ET 5 DU LOTISSEMENT DES ÉVELOTTES

Compte-tenu des contraintes de fondation sur les parcelles 4 et 5 à vendre du lotissement des Évelottes, ceci entraînant un surcoût important pour la construction, considérant que ces contraintes sont un frein important à la vente, le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre ces deux parcelles au prix de 55 € le m².

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

13 conseillers présents sur 14

Absente excusée : Mme Brigitte HENRY

CONVENTION DE SALAGE AVEC LA COMMUNE DE VIRECOURT

Vu la résiliation de la précédente convention de façon à prendre en compte les nouveaux matériels achetés, M. le Maire expose aux conseillers municipaux les relations actuelles entre les communes de Bayon et Virecourt, notamment sur tous les sujets financiers liés au Regroupement Pédagogique Dolto et propose au Conseil Municipal de ne pas renouveler de convention de salage avec la Commune de Virecourt. Délibération adoptée à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018



Vu le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, M. le Maire demande aux conseillers leur avis quant à l'organisation de la semaine d'école à la rentrée de septembre 2018. Ainsi, lorsque cette question sera

abordée lors d'un prochain conseil d'école, il pourra prendre position au nom de la Commune. Le Conseil Municipal propose de revenir à la semaine de quatre jours d'école au vu de l'ensemble des éléments énoncés (résultat du sondage effectué auprès des parents par les directrices d'école, taux de participation aux nouvelles activités périscolaires, équilibre des enfants du point de vue de la récupération, fuite des enfants du groupe scolaire Dolto vers des écoles organisant déjà le temps scolaire sur quatre jours). Délibération adoptée par 10 voix pour, 2 voix contre (Marie-Claire BERVARD et Alain RAVAILLER) et 1 abstention (Jacques BAUDOIN).

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EMBLEMES RÉSERVÉS - RUE DE BACCARAT



Considérant que des terrains avaient été classés réservés rue de Baccarat pour la construction future d'un gymnase, considérant que le gymnase a un intérêt intercommunal, et que l'acquisition foncière doit être supportée par l'échelon intercommunal, M. le Maire propose de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme délaissant les emplacements réservés rue de Baccarat, de façon à ce que la Commune ne soit pas contrainte d'acquiescer ces parcelles, laissant la possibilité aux propriétaires de vendre leurs terrains. Le public pourra venir consulter la modification simplifiée des emplacements réservés du PLU en Mairie et émettre des avis du 15 octobre au 15 novembre 2017. Délibération adoptée par 12 voix pour et 1 abstention (Lydia FRANCOIS).

SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES ULTRA-MARINS

M. le Maire expose la proposition de l'Association des Maires Ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier. Le Conseil Municipal approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle de 500 € à la Fondation de France destinée aux communes sinistrées par l'ouragan. Délibération adoptée à l'unanimité.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Ont été élus Sénateurs de Meurthe-et-Moselle :

- M. Olivier JACQUIN

(liste « Avec vous, pour nos communes »)

- M. Jean-François HUSSON

- Mme Véronique GUILLOTIN

- M. Philippe NACHBAR

(liste « Meurthe-et-Moselle avenir »)



On ne change pas une formule gagnante...



Le samedi 2 septembre, premier samedi avant la rentrée scolaire, toutes les associations, qu'elles soient sportives ou culturelles, nous ont donné rendez-vous au Centre culturel Henri Gaudel afin de nous présenter la palette variée de toutes les activités existantes sur l'ensemble de la nouvelle communauté de commune : la CC3M. Une bonne représentation qui a ravi petits et grands par le choix et la praticité des inscriptions sur place.



Rentrée associative

par Marie-Claire BERVARD

Comme chaque année, la mairie de Bayon et la Communauté de communes travaillent de façon conjointe afin d'organiser au mieux cette rencontre tant au point de vue administratif que logistique, communication... Merci à elles ! N'oublions de remercier aussi toutes les associations présentes.



Organisation de la circulation - Travaux au Collège

par Jacques BAUDOIN

Dans le précédent bulletin, nous indiquions que vous seraient données des informations précises sur l'organisation de la circulation dans la zone des travaux que le Département lance pour la cantine du collège. Les travaux de restructuration de la demi-pension du collège démarrent en principe en fin d'année 2017. Ils devraient durer 18 mois. Nous devons sécuriser les zones d'arrivées et de départ de tout le secteur scolaire, soit :

- la rue des Hauts-Fossés ;
- la place devant le Centre culturel Henri Gaudel ;
- la rue des Écoles.

Lors d'une réunion conjointe avec le Département (maître d'ouvrage de l'opération) et l'architecte, et compte tenu des impératifs de sécurisation y compris ceux liés à Vigipirate, la solution qui a été retenue est la suivante.

L'entrée du chantier se fera par le Clos de Maizerai et tous les camions et camionnettes qui se rendront sur ce chantier devront passer par la rue François Bassot via la rue de Baccarat. Leur retour se fera par les mêmes rues.

Le terrain, propriété de la Commune et situé en

face de l'accès sera aménagé par le Département pour l'accès des camions et selon schéma ci-après. Une remise en état d'origine sera faite dès la fin des travaux.



Le stationnement de tous les véhicules se rendant sur le chantier sera interdit rue des Hauts-Fossés, devant le Centre culturel, rue des Écoles et sur le parking devant le hall des sports, afin de ne pas encombrer une zone déjà difficile lors des arrivées et départ des élèves.



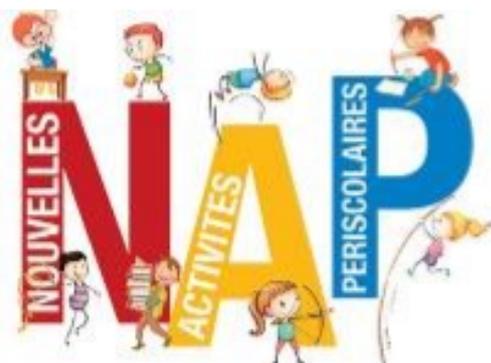
Nouvelles activités périscolaires 2017-2018

par Martine BONNE

Les écoles maternelle et élémentaire Française Dolto continuent le rythme de 9 demi-journées (école le mercredi matin). Cette organisation du temps (scolaire et périscolaire) prend en compte un temps pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), enrichissantes pour le développement et l'épanouissement des enfants. La Commune organise le programme des NAP pour l'année scolaire en cours pour la troisième année.

Horaires : de 15h50 à 17h

- lundi et jeudi pour l'école élémentaire
 - mardi et vendredi pour l'école maternelle
- (les dossiers d'inscription sont transmis aux parents par les écoles).



École élémentaire (lundi et jeudi) :
6 ateliers sont répartis sur 2 jours

Lundi

- échecs et jeux de stratégie : initiation aux échecs et autres jeux de stratégie.
- découverte de la nature (et micro-séance de Qi Gong) : découverte de la nature (papillons, oiseaux...) avec des documentaires, films, quizz, etc.
- ateliers sportifs : sports-jeux collectifs et individuels.

Jeudi

- ateliers sport-cirque : jeux autour des arts du cirque
- théâtre : jeux d'expression, mîmes
- musique : ateliers percussions-découverte

École maternelle (mardi et vendredi) :
5 ateliers sont répartis sur 2 jours

Mardi

- atelier sports-contes : sports et jeux en liaison avec une lecture

- atelier expression théâtrale-mime : à partir de janvier
- atelier jeux de société : initiation et découverte de jeux de société
- mini-NAP (activités destinées aux élèves de toute-petite et de petite sections) : sports, jeux d'expression, jeux symboliques et lecture d'albums ou de documentaires

Vendredi

- atelier arts du cirque-motricité : jonglage, équilibre, clown, découverte de la vie au cirque
- atelier jeux de société : initiation et découverte de jeux d'observation, jeux de dés
- mini-NAP (activités destinées aux élèves de toute-petite et de petite sections) : sports, jeux d'expression, jeux symboliques et lecture d'albums ou de documentaires adaptés aux plus jeunes élèves.

Les dossiers d'inscription remplis sont remis directement aux enseignants ou à l'accueil collectif de mineurs « Le Périscope ». Les élèves peuvent fréquenter les NAP une ou deux fois par semaine pendant toute la durée de la période scolaire. Les inscriptions se font au Périscope ADMR.

Le tarif est de 1,36 € pour une séance de 70 minutes.

Le CCAS prend en charge la participation aux NAP pour les familles dont le quotient familial (*) est inférieur à 600, à condition que cette fréquentation soit régulière (2 séances par semaine pendant toute l'année) :

- prise en charge à 100 % si le quotient familial est compris entre 415 et 513 ;
- prise en charge à 75 % si le quotient familial est compris entre 514 et 600.

(*) : Le quotient familial (QF) est obtenu en divisant le revenu mensuel de la famille par le nombre de personnes de la famille. Le revenu mensuel de la famille s'obtient en ajoutant le montant mensuel imposable au montant des prestations de la CAF hors allocation de rentrée. Le montant imposable se trouve sur l'avis d'imposition.

Exemple : famille 2 adultes 2 enfants

revenu imposable : 20000 €

montant mensuel imposable: $20000 / 12 = 1666$ €

Prestation CAF 250 €

Quotient familial : $(1666+250)/4=479$



Les nouvelles de l'école de la Providence

par Christine KIRCH, directrice, Hélène ANDRÉ, professeur des écoles

Label éco-école

L'école de la Providence peut se réjouir : en juin elle a obtenu le label éco-école pour la 4^{ème} fois consécutive ! Ce label récompense tous les efforts fournis par les élèves, les enseignants et le personnel pour réduire les déchets au sein de l'établissement.

Que ce soit dans la cour, à la cantine ou dans les classes, élèves et adultes ont élaboré des stratégies pour diminuer le contenu des poubelles. Avec succès ! Bravo à tous !



La rentrée à l'école

De nouvelles enseignantes ont fait leur rentrée : Lucie KLESPERT avec les CM1-CM2, Elisabeth SWEDY-ABEID en MS-GS, Sandrine RENARD avec un mi-temps sur la classe de TPS-PS et une décharge de direction avec les CE2. Laeticia ANCETTE (AESH) et Joëlle TAPIN (enseignante spécialisée) apporteront aide et soutien aux enfants qui en auront besoin. Bienvenue à toutes les cinq !



Le Moyen-Âge passionne les élèves

C'est sous le soleil que vous avez pu voir défiler les élèves de CE1/CE2/CM1 de l'école lors de la fête médiévale de Virecourt.

Un grand merci au Comité des fêtes pour la confection des costumes.





Un été chargé pour Jeunesse et Territoire

par Charlotte CUNAT, animatrice

Cet été, le Bayonnais fut rempli en séjours et en belles actions pour les enfants et les plus grands ! Quatre séjours ont eu lieu pour tous les âges.

Les plus petits (3-6 ans) ont vécu des animations « loufoques » à Villacourt ! Entre sortie à la forêt de Haye, grands jeux dans le village et découverte de la vie collective, les petits étaient heureux de ces moments riches en émotion !

Les Moyens (7-12 ans) qui se sont installés à Froville ont découvert différentes animations autour de la nature et de la musique. Plusieurs campings ont été proposés. Des pépites plein les yeux !



Les grands et ados (10-16 ans) ont eu deux semaines sportives et culturelles au hall des sports à Bayon. Une sortie rebondissante au Jumpil, la confection de blasons avec les bénévoles du Comité des fêtes de Virecourt pour la préparation de la fête médiévale, une rando trottinettes et vélos... L'équipe pédagogique avait concocté aux ados des activités très rythmées !



En filigrane de ces trois séjours, le Festival des Mar'mots qui a eu lieu à Haussonville fut un moment exceptionnel pour tous nos enfants et jeunes participants aux séjours. Deux jours musicaux mais pas que... En effet, chaque centre de loisirs avait prévu d'apporter au festival une activité supplémentaire que tous les autres festivaliers ont pu découvrir (630 enfants le



jeudi et 450 le vendredi). Murs du son, photomaton, origami... il y en avait pour tout le monde ! A noter que trente bénévoles du Bayonnais sont venus aider à la préparation de cette belle manifestation.

Enfin, pendant 10 jours (fin juillet / début août) c'est le Camp Itinérant Cirque qui s'est baladé à Loro-montzey puis Rozelieures et enfin Saint-Rémy-aux-Bois. Ici, le cirque était à l'honneur et les enfants ont pu proposer aux parents et aux habitants trois spectacles de qualité !





Association Carpoduty

par Florian MARTEL, président de l'association

Partage et transmission sont les principes de l'association Carpoduty. Parce que pour nous, une des valeurs les plus importantes de notre club est le partage, nous avons organisé le 16 août aux étangs de la Sausaie une journée pêche au coup pour les enfants du périscolaire.

Ce sont 28 jeunes entre 4 et 8 ans qui nous ont rejoints à 10h30 pour une partie de pêche jusque 16h. Encadrés par 6 personnes du club, nous leur avons fait pêcher la friture dans un des étangs communaux. Les enfants ont également pu voir des poissons plus gros, puisque nous avons également mis quelques cannes à carpe.

Les sourires sur leur visage, les éclats de rire et la fierté qu'ils avaient en attrapant leur poisson nous font penser que cette journée a été un bon moment pour eux.



Merci à la municipalité pour les autorisations et la gratuité de la pêche cette journée, au périscolaire pour sa confiance, aux bénévoles du club, et surtout, merci aux enfants pour leurs sourires !



par Michel CLAIRE, président de l'association des Amis des Orgues et du Patrimoine de l'église Saint-Martin

La saison musicale continue

Les mélomanes venus assister au concert saxophone et orgue garderont longtemps en mémoire ces instants magiques où le timbre du saxophone est venu magnifier les jeux de notre orgue Kern.



Olga PETUHOVA et Joseph RECCHIA ont fait découvrir des transcriptions originales, d'œuvres anciennes (Bach, Vivaldi) mais aussi des œuvres écrites spécialement pour cette formation. En particulier les auditeurs ont eu le privilège d'entendre, donnée pour la première fois en France, la sonate n°3 de Denis Bédard, compositeur québécois dont la sonate n°2 figurait également au programme. Le public ravi eut même droit à un bis des plus entraînants.

Le deuxième concert de la saison sera donné le **dimanche 8 octobre à 16 heures**. Pour fêter les 9 ans de l'orgue Kern de Bayon, Hervé SCHABATH nous fera voyager de Jean-Sébastien Bach à Louis Vierne dans un grand récital entièrement joué par cœur !



En effet, aveugle de naissance, Hervé SCHABATH doit tout jouer de mémoire. Il s'est d'ailleurs vu décerner le Prix d'orgue André Marchal et Maurice Blazy, récompensant un véritable « marathon musical » : la mémorisation et l'exécution de 24 pièces du grand répertoire, tirées au sort par un jury.

Nul doute que les auditeurs seront nombreux pour faire honneur à son talent.



« Schützenfest » à Straelen

par Laurence VILLEGER, présidente du Comité de Jumelage Bayon-Straelen

C'est avec plaisir que le Maire de Bayon et le 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) avaient accepté l'invitation de la ville de Straelen à l'occasion de la « Schützenfest » le week-end du 10 septembre.

La délégation française a été accueillie le samedi à l'hôtel « Straelener Hof » par le Maire de Straelen, M. Hans-Josef LINSSEN, accompagné de la 1^{ère} Adjointe, Mme Monika LEMMEN, du 2^{ème} Adjoint, M. Heiner BONS, ainsi que M. Jochen BEVER et Mme Gaby TAXEN, tous deux représentant le Comité de jumelage allemand.



De gauche à droite :

M. BONS (2^{ème} Adjoint Straelen), M. LINSSEN (Maire de Straelen), Mme LEMMEN (1^{ère} Adjointe Straelen), M. BAUDOIN (Maire de Bayon), Mme VILLEGER (Présidente Comité Jumelage français), Mme TAXEN (Présidente Comité Jumelage allemand), Mme BAUDOIN, M. BEVER (Vice-Président Comité Jumelage allemand), M. GÉRARDIN (2^{ème} Vice-Président CC3M)

Après la remise des cadeaux, un beau panier garni de spécialités lorraines par la CC3M, une jolie petite statue Daum ainsi qu'une bouteille de Mirabelle de la part de la Mairie de Bayon, tout le monde est parti à la découverte de Straelen et ses environs en camion de pompiers :

- l'école primaire, le collège, le lycée, le nouveau café de la jeunesse ;
- les quartiers de Broekhusyen et Auwel-holt avec notamment la visite de quelques horticulteurs dont l'entreprise de M. BONS ;
- les industries bien connues dans l'hexagone : Bofrost, Bonduel, Kühne ainsi que la grande zone industrielle de Herongen pour voir Landgard, qui collecte tous les fruits, légumes et fleurs des maraichers locaux, entreprise s'étendant sur plusieurs hectares !
- les installations sportives de la ville : piscines, terrains de tennis, hall des sports...
- et la visite de la station de pompage qui alimente les 16000 habitants de Straelen et ses environs.

Afin de clôturer la journée, un dîner autour du Maire de Straelen et ses adjoints, auquel était convié un invité de marque, M. Josef GASTENS, citoyen d'honneur de Bayon et ancien président du comité de jumelage de Straelen, accompagné de son épouse.

Le dimanche a débuté par une visite du centre de la ville avec un guide de choix, le maire de Straelen, lui-même : la place du marché, l'église et le grand centre européen de traduction que la directrice a fait découvrir à la délégation française. Visite suivie d'un déjeuner rapide avant de commencer les festivités de « Schützenfest » qui met à l'honneur une des 10 confréries de Straelen : pour 2017 il s'agissait de la confrérie de Saint-Viktor.



Confrérie Saint-Clément

Puis vint le défilé auquel les invités de Bayon ont eu le privilège de participer au côté du Maire de Straelen et des officiels de toutes les confessions religieuses de la paroisse de Straelen, et devant les membres des 10 confréries, 7 fanfares, les porteurs de bannières représentant les saints de ces confréries et évidemment le roi Léon 1^{er}, la reine Anne Theelen ainsi que les ministres et leurs épouses.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé au « Bofrosthalle » afin de féliciter le roi et sa suite, le tout en musique et en congratulations diverses mais aussi agrémenté de mirabelle offerte par le jumelage.



Après ce week-end chargé en visites, rencontres et découvertes de Straelen et ses environs, rendez-vous le lundi à la Mairie pour les adieux avec la promesse d'une invitation prochaine en Lorraine.



MM. BAUDOIN et GÉRARDIN devant le canapé, emblème de la Ville de Straelen



INSOLITE



« Le 30 juillet, on n'osait sortir avant et après midi, tant il faisait chaud ; l'air commençait à se couvrir insensiblement. Vers une heure, sans ressentir de vent, le tonnerre grondait sans discontinuer un instant, les nuages allaient en tous sens jusqu'à ce que, vers les quatre heures, les orages commencent dans toute la province. La grêle qui tombait sans pluie à Haussonville était large comme écus de trois livres mais plate et octogonale ou hexagonale. Comme elle tombait perpendiculairement et qu'elle ne dura qu'un instant, elle ne fit pas tout le mal que l'on avait d'abord craint.

Après l'orage, il s'éleva entre Bayon et Roville une trompe ou colonne de fumée dont le sommet était à la moyenne région et la pointe à la terre, se terminant ainsi en queue. Sa noirceur, ses mouvements, ses plis et replis, ses élancements jetèrent la frayeur et l'alarme dans les cœurs les plus intrépides. Le peuple, fondant en larmes et croyant voir un bouleversement dans le globe, courut au pied des autels.

Tornade sur le Bayonnais

rapporté par Alain RAVAILLER

De la prairie, elle s'avança avec bruit vers Bayon, traversa la Moselle au-dessus de la ville, en arrêta les eaux ou les pompa visiblement, arracha tous les arbres sur son passage, même les noyers, les enleva en l'air pour les transporter plus loin, déracina tous les grains sur son passage de quarante pieds de largeur, enleva les poules, oies et pigeons que l'on distinguait dans la colonne, traversa une partie du village de Froville, emporta les chariots, les toitures, les chevrons et les poutres jusque dans la prairie vers Clayeures et ne finit enfin qu'après avoir mis la désolation sur tout son passage, ayant été vue de plus de trois lieues à la ronde. »



Ce phénomène météorologique, relaté dans le registre paroissial de Domptail-Haussonville, ne s'est bien sûr pas produit en juillet dernier mais en... 1778 !



Au secours catholique, c'est aussi la rentrée

par Christine DHALLEINE, responsable de l'équipe locale

Nous avons rouvert nos portes le 12 septembre et nos permanences ont lieu les deuxième et quatrième mardis de chaque mois de 10h à midi dans notre local : 1 ruelle des Hauts-Fossés.

En liaison avec les CCAS, les travailleurs sociaux et les Restos du Cœur, nous venons en **aide aux personnes en difficulté** mais nous cherchons aussi à créer du lien social lors d'**après-midis conviviaux**, autour d'un café ou d'un gâteau.

Nous collectons aussi **des vêtements et des jouets** pour alimenter la Boutique Rodhain de Lunéville.

Pour les plus jeunes, plusieurs bénévoles assurent un **accompagnement à la scolarité** personnalisé dans les familles.

Nous reprenons aussi les **repas partagés** le deuxième mardi de chaque mois au presbytère.

En venant nous aider, vous aiderez les autres. Vous pouvez aussi nous joindre au 06 40 82 77 25.



Participation au forum des associations



Samedi 7 octobre : vente des brioches de l'amitié

par Martine BONNE

Comme les années précédentes, des bénévoles passeront dans l'ensemble du village vendre des brioches au profit de l'AEIM Adapei 54.

Faites leur bon accueil, merci !

Cette année, les bénéfices de l'opération Brioches permettront la création d'un fonds de solidarité propre à l'AEIM.

Ce fonds est destiné à pouvoir agir rapidement pour résoudre les situations les plus urgentes et les plus douloureuses, afin d'éviter toute rupture du parcours de vie des personnes accompagnées par l'AEIM.

La brioche sera vendue 5 €.

Les bénévoles seront les bienvenus à Bayon.



Si vous voulez participer à la vente le samedi 7 octobre, merci de contacter Martine BONNE en mairie ou par mail à cette adresse : martine.bonne@mairie-bayon.fr



Tennis-Club de Bayon

par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

Le barbecue, qui a clôturé la saison des cours de tennis, a eu lieu le dimanche 9 juillet, l'occasion pour parents et enfants de se retrouver autour du sport en toute convivialité.

Pour cette dernière activité de l'année, Jules avait préparé un grand parcours de jeux alliant en plus du tennis force, agilité mais aussi amusement. Dès 9h, les participants ont pris connaissance du tableau du tournoi de tennis et surtout des jeux où pour pimenter les résultats, les face-à-face étaient tirés au sort !



A chaque jeu les enfants cumulaient des points, que ce soit au contrôle de la vitesse de leur service par un radar ou à la course.

Mais tous les spectateurs attendaient la finale du tournoi de tennis entre Titouan GOSSET et Noémie MARLIER. Finale qui a tenu toutes ses promesses et qui fut gagnée pour la 3^{ème} année par Noémie.



La saison 2017/2018 vient de commencer, les cours collectifs ont repris le 18 septembre au hall des sports : lundi de 16h35 à 22h35 ; mercredi de 20h15 à 22h15 ; samedi de 9h à 13h ; soit 11 cours dont 9 destinés aux jeunes et aux adolescents.



Si la bataille navale avait intrigué, c'est le tir à la corde, que les parents ont largement participé à animer, qui a connu le plus de succès.

Pour jouer au tennis sur les courts extérieurs entièrement rénovés du stade, il faut être adhérent au club. Le tarif de la licence est de 54 € pour les adultes et 39 € pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans.

Renseignements :

François BERETTA - 06 75 91 44 75

Michèle SIMONIN - 06 71 68 57 73

tcbgestion@gmail.com





Petites informations

par Nicolas ANDRÉ

Notre site web évolue

Retrouvez toute l'actualité municipale, la vie économique, éducative, associative au fil des pages.

Une fête, un bal, une assemblée générale ? Les infos en temps réel sont mentionnées sur l'agenda des manifestations : www.mairie-bayon.fr

Repas-dansant des aînés

offert aux Bayonnais âgés de 70 ans et plus
Dimanche midi 19 novembre (centre culturel)

Vie associative - ASCB Handball

Mme Sylviane LABBÉ est la nouvelle présidente de l'Association Sportive des Collines du Bayonnais (ASCB) Handball, en remplacement de Mme Sophie BORSI. Contact : 06 51 21 61 73
ascbayonhandball@gmail.com

Donneurs de Sang de Bayon et environs

Voici les dates des prochaines collectes de sang à la Résidence Saint-Charles de 16h à 19h30 :

- ▶ vendredi 6 octobre
- ▶ vendredi 22 décembre

Travaux de bricolage ou de jardinage

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :

- ▶ les jours ouvrables de 8h à 20h
- ▶ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
(arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)

Multi-accueil « Mirabel'ange »

Pour les enfants de 2 mois à 6 ans en accueil régulier ou occasionnel, au 5 rue des Hauts-Fossés.

Tél. 03 83 70 90 28

Contact : creche-comcom-bayonnais@orange.fr

Nouveaux horaires de la Bibliothèque

Mardi de 13h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Contact : sabrina.marchal@cc3m.fr



Horaires d'ouverture de la Déchetterie

▶ du 1^{er} octobre au 31 mars :

du mardi au vendredi de 14h à 16h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

▶ du 1^{er} avril au 30 septembre :

du mardi au vendredi de 14h à 18h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Restitution de compost à la déchetterie

Livraisons régulières de compost à la déchetterie intercommunale du mardi 3 au samedi 21 octobre (sous réserve de disponibilité). La quantité est limitée à 200 litres par foyer.

Évacuation des déchets dans le cimetière

Nous mettons à votre disposition deux poubelles différentes pour chaque type de déchets (pourrissables ou non) lorsque vous venez nettoyer les sépultures de vos familles au cimetière communal. Bien veiller à respecter le tri dans chaque conteneur.



Extraits du registre de l'État-Civil

par Nicolas DOLT

Naissances

ANDRÉ Saul 09/07/2017
GALAND Victoire 14/08/2017

Mariage

KOFFI Serge et VAUCLAIRE Marion 08/07/2017
EBERLÉ Jean-Claude et MASSON Jacky 16/09/2017

Décès

CARMONA ALVAREZ Sara 26/06/2017
CREUSEL Thérèse 10/07/2017
BÉDU André 19/07/2017
ZULIAN Anne 20/07/2017
MARTIN Paul 28/07/2017

SEVRIN Pierre 01/08/2017
BATON Renée 03/08/2017
GOBERT Ginette 06/08/2017
JOLY Jacqueline 08/08/2017
CADIOT Thérèse 14/08/2017
CHALLOUATTE Denise 15/08/2017
SANCIER Jeanne 17/08/2017
COLIN Yvonne 20/08/2017
ARNOUX Gabrielle 29/08/2017
DEMARET Alice 10/09/2017
ANDRÉ René 18/09/2017
BARROIS Roger 24/09/2017
VAUDEVILLE Marie-Hélène 24/09/2017



Marcel PASTEL, un « Poilu » dans la Grande Guerre

par Alain RAVAILLER, président du Comité du Souvenir Français du Bayonnais

Le Souvenir Français, association nationale fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique en 1906, a pour vocation de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont bien servie.

Alors que nous célébrerons le 11 novembre prochain le 103^{ème} anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, nous avons souhaité mettre en lumière le parcours d'un « Poilu », originaire de Bayon, qui fit toute la guerre dans les rangs du 26^{ème} régiment d'infanterie (26^{ème} R.I.) appartenant à la 11^{ème} division d'infanterie (11^{ème} D.I.), la célèbre « Division de Fer » du 20^{ème} corps d'armée de la 2^{ème} armée.



Né le 7 mars 1893 à Bayon, Marcel PASTEL, fils d'Hyppolite et de Marie-Thérèse COLLET, qui exerçait alors la profession de plâtrier, souscrit le 2 octobre 1913 un engagement volontaire de trois ans au titre du 26^{ème} R.I. stationné à Nancy.

Le 26^{ème} R.I. quitte la caserne Thiry le 30 juillet 1914 pour se positionner le 2 août sur la Seille afin d'assurer la couverture de Nancy. Il prend ensuite part à l'offensive de la 2^{ème} armée qui se déclenche le 14 août en Moselle annexée. Le 20 août, au soir du terrible échec français devant Morhange, la 11^{ème} D.I. se replie sur la Meurthe, entre Saint-Nicolas-de-Port et Rosières-aux-Salines.

Fin août, en arrêtant à Rozelieures la progression allemande en direction de la trouée de Charmes, les Français remportent leur première victoire de la guerre. Lors de la bataille du Grand Couronné, du 4 au 12 septembre, les Allemands lancent en vain une grande offensive contre la 2^{ème} armée pour s'emparer de Nancy. Dans la nuit du 4 au 5 septembre, la 11^{ème} D.I., qui est à la droite des positions françaises, est attaquée avec une violence extrême.

Au Léomont, sur les hauteurs de Vitrimont et Lunéville, de terribles affrontements, souvent au corps à corps, opposent Lorrains du 26^{ème} R.I. et Bavares du XI^{ème} corps. Blessé par balle à l'épaule gauche le 5 septembre à Vitrimont, Marcel PASTEL est évacué sur l'hôpital militaire de Valréas (Vaucluse). Il rentre au dépôt de son régiment le 3 novembre et rejoint le 4 décembre le secteur d'Ypres, en Belgique, où le 26^{ème} R.I., après avoir participé à la « Course à la Mer », est maintenant engagé.

Marcel PASTEL est nommé caporal le 10 décembre 1914,

« remis » 2^{ème} classe le 13 avril 1915 et à nouveau nommé caporal le 18 mai alors que son unité prend part, depuis le 9 mai, à la seconde bataille d'Artois à Neuville-Saint-Vaast, dans le Pas-de-Calais. Il sera promu sergent le 15 avril 1916 puis adjudant le 25 juillet 1918.

Le 5 septembre 1915, il est cité à l'ordre de la 21^{ème} brigade et décoré de la croix de Guerre avec étoile de bronze : « Le 29 mai, s'est élancé à l'assaut des troupes allemandes avec un entrain et une bravoure admirables. Sa section ayant été arrêtée par un feu violent de mitrailleuses et tous les hommes de son escouade ayant été tués, est demeuré deux jours et une nuit à quelques mètres des tranchées ennemies malgré un bombardement intense et une fusillade ininterrompue ».

Le 26^{ème} R.I. participe ensuite, au sein de la 11^{ème} D.I., à l'offensive française en Champagne, déclenchée le 25 septembre 1915. La division est relevée le 19 décembre pour prendre un repos bien mérité en Lorraine. Alors qu'elle organise défensivement le secteur de Champenoux, la 11^{ème} D.I. est envoyée en Meuse pour participer à la bataille de Verdun qui a débuté le 21 février 1916. Relevée le 12 avril, la division est amenée dans la Somme où elle prend part à la grande offensive franco-anglaise lancée le 1^{er} juillet. Blessé par éclat d'obus à l'épaule gauche le 4 juillet 1916 à Maurepas (Somme), Marcel PASTEL est évacué sur l'hôpital temporaire n° 64. Il rejoint son unité le 28 du même mois.

Après un long repos passé au bord de la mer, près de Dieppe, et une nouvelle intervention dans la Somme, en novembre, le 26^{ème} R.I. est ramené en décembre 1916 en Lorraine où il finit l'année dans le secteur de Létrécourt.

L'année 1917 est marquée par la grande offensive française lancée le 17 avril sur le Chemin des Dames, dans l'Aisne. Malade, Marcel PASTEL avait été évacué du champ de bataille le 21 mars, avant le début de l'attaque. Il rejoint les armées le 9 juin. Le 7 juillet, il est cité à l'ordre du 26^{ème} R.I. avec attribution d'une seconde étoile de bronze à sa croix de Guerre : « Sous-officier particulièrement énergique et brave, seconde son chef de section d'une façon parfaite et donne en toutes circonstances l'exemple d'un gradé instruit, calme et courageux ».

Au début de 1918, le 26^{ème} R.I. est en faction devant Verdun. A partir du 21 mars, les Allemands lancent en Picardie puis en Champagne une série d'attaques pour couper le front Ouest en deux, en séparant les Français des Anglais. Le 10 juin, la situation est grave mais elle est complètement rétablie par l'attaque du général Mangin à laquelle participe la 11^{ème} D.I. Le 17 juin, Marcel PASTEL est cité une nouvelle fois à l'ordre du 26^{ème} R.I. avec attribution d'une troisième étoile de bronze à sa croix de Guerre : « Sous-officier d'une énergie et d'un sang-froid remarquables, a fait une fois de plus l'admiration de ses hommes par son calme et son abnégation ».

Après l'échec de l'offensive allemande, l'initiative appartient maintenant aux Alliés sur le front de l'Ouest. Le 18 juillet, des troupes franco-américaines lancent la seconde bataille de la Marne, obligeant les Allemands à reculer sur l'Aisne. Le 8 août, Marcel PASTEL est à nouveau cité, cette fois à l'ordre de la 11^{ème} division, avec attribution d'une étoile d'argent à sa croix de Guerre : « Son chef de section venant d'être tué, a pris le commandement de la section, a su maintenir chez ses hommes un moral exceptionnel et a dirigé personnellement une patrouille qui a ramené des renseignements sur l'ennemi ».

Fin septembre, des offensives alliées coordonnées sont lancées selon trois axes de progression : en direction de Charleville-Mézières à l'est, de Mons, en Belgique, au centre et en Flandre à l'ouest. La « Division de Fer » est au premier rang des unités engagées. L'Aisne, Soissons, l'Ailette et l'Escaut sont les étapes de son parcours dans les derniers mois de la guerre. Le 14 octobre, le 26^{ème} R.I. est en Belgique. Début novembre, il est relevé et envoyé au repos dans la petite ville belge de Dielt. C'est là qu'il

apprend, le 11 novembre 1918, la signature de l'Armistice. Malade, Marcel PASTEL avait été évacué le 3 novembre 1918. Il rejoint le camp d'instruction de sa division le 5 décembre avant d'être envoyé en congé illimité le 2 avril 1919, d'être rayé des contrôles le même jour et de recevoir un certificat de bonne conduite.

Marcel PASTEL reprend alors son métier de plâtrier. Le 19 février 1920, il épouse Suzanne LEY. De cette union naîtront six enfants. Marcel PASTEL est décédé le 7 février 1967, à l'âge de 74 ans. Il était titulaire de la croix de Guerre avec trois étoiles de bronze et une étoile d'argent. La médaille militaire lui avait été attribuée par décret du 7 octobre 1932 et il avait été élevé au grade de chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 23 février 1961.

En terminant cet hommage, je voudrais remercier les petits enfants de Marcel PASTEL, Mmes Marie MAILLIOT, Lydie BOULANGEAT et M. Hervé PASTEL, pour leur aide précieuse.

VIE ÉCONOMIQUE

Bienvenue



Bienvenue aux nouveaux professionnels

par Huguette VILLEGGER



SAMEDI SOIR - PLACE DU CHATEAU

Rôtisserie du Saintois - Alexandre MOSSON

06 14 47 02 33

rotisseriesudusaintois@gmail.com

www.facebook.com/rotisseriesudusaintois

N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon. Vous pouvez nous contacter à cette adresse : secretariat@mairie-bayon.fr

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début janvier. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le dimanche 10 décembre

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition** : Nicolas ANDRÉ

Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication » : Stéphane BERVARD

Ont également contribué à ce numéro : Hélène ANDRÉ - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Michel CLAIRE - Charlotte CUNAT - Christine DHALLEINE - Nicolas DOLT - Lydia FRANCOIS - Christine KIRCH - Florian MARTEL - Lucas MORAND - Andrée NOIROT - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Michèle SIMONIN - Huguette VILLEGGER - Laurence VILLEGGER.

Couverture : Couleurs d'automne (photo : Stéphane BERVARD).

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 800 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Octobre 2017